

Fiche action	21.2	Accompagner, sensibiliser, informer les élus sur les enjeux fonciers
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	2	Valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales
Objectif	21	Une utilisation maîtrisée de l'espace

#### Contexte :

Le territoire du bassin de Bourg-en-Bresse subit une pression foncière forte sur les terrains aussi bien à vocation urbanistique qu'agricole ou économique.

Le travail d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bourg Bresse Revermont, mené sur la quasi totalité du périmètre de Cap3B, a permis une forte mobilisation des acteurs autour des enjeux fonciers et la fixation d'un cadre commun partagé par les élus. Néanmoins, le SCOT nécessite d'être encore expliqué pour être mieux compris de tous.

Afin de poursuivre le travail amorcé par le SCOT et suite aux préconisations formulées par la SAFER (cf étude foncière octobre 2007), il convient de sensibiliser et de former les élus et plus particulièrement les nouveaux élus aux pratiques d'urbanisme. Ainsi, cette action doit permettre de mettre en exergue les tenants et aboutissants de la planification foncière, de décrire les différentes procédures d'aménagement, d'aborder les exigences qu'un élu peut avoir en matière d'aménagement...

De plus, le dynamisme et la position stratégique du Bassin de Bourg-en-Bresse lui valent d'être confronté à la nécessité d'étendre le réseau d'infrastructures, les zones d'activité et les équipements publics, parfois au détriment d'espaces naturels et agricoles suburbains. C'est notamment le cas de certains boisements, remplissant eux-mêmes des fonctions importantes de production sylvicole, d'accueil du public, de stockage du carbone et de préservation des écosystèmes.

Dans de tels cas, les procédures d'autorisation réglementaire en vigueur prévoient d'ores et déjà des dispositifs de compensation ; en matière de défrichement, le principe demeure celui du reboisement d'une superficie au moins équivalente, en général assorti de mesures complémentaires.

Mais l'instruction de ces procédures s'opère à l'instigation de maîtres d'ouvrage successifs, sans mise en œuvre à ce jour d'une stratégie globale ni mutualisation possible des actions entreprises à l'échelle locale (bassin de vie et proximité immédiate de celui-ci).

#### Description :

L'aide régionale portera sur :

##### 1- GUIDES PEDAGOGIQUES A DESTINATION DES ELUS

Réaliser des guides d'accompagnement des élus du territoire sur différentes thématiques liées à l'urbanisme : guide pédagogique (SCOT: son rôle, ses objectifs et la mise en œuvre concrète), guide sur les outils opérationnels d'urbanisme et les outils de maîtrise du foncier,... (Type de dépenses: animation, conception, impression et diffusion des guides)

##### 2- ACQUISITION FONCIERE

Permettre aux collectivités locales d'acquérir des terrains agricoles afin d'aménager une Zone Agricole Protégée (ZAP), une Zone d'Activité Agricole (ZAA)... (type de dépenses: acquisition foncière)

##### 3- ETUDES COMPLEMENTAIRES EN VUE DE PRESERVER LES CORRIDORS VERTS ET BLEUS

Favoriser la réalisation d'étude visant à la préservation des corridors verts et bleus (inscrits au SCOT) en vue

d'aménagement futur. (Type de dépenses: études)

#### 4- COORDINATION MESURE COMPENSATOIRE

Initier une démarche de pilotage visant à élaborer une stratégie commune de compensations environnementales: mise en place d'une structure locale de concertation associant les principaux maîtres d'ouvrage potentiels, les collectivités, services publics et socio-professionnels concernés. (Type de dépenses: animation)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du bassin de Bourg en Bresse y compris les neufs communes couvertes par le SCOT de la Dombes en concertation avec les orientations de ce dernier

Bénéficiaire : Collec. locales, synd. mixtes, Etabli. publics, CAUE (cf. détail rubrique obs.)

Responsable local du projet : Adeline BRUNET

Actiparc  
68 av de parme  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 45 25 11  
abrunet@cap3b.fr

Partenaires associés : CL, CA, ONF, CRPF, FRAPNA, CREN, DI REN, DDEA, Porteurs de projets d'infrastructures...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Réalisation de guides	FCT	62.500	62.500	
Acquisition foncière	INV	57.000	57.000	
Coordination mesure compensatoire	FCT	30.000	30.000	
Etudes complémentaires en vue de préserver les corridors	FCT	25.000	25.000	
<b>Total des dépenses</b>	FCT	<b>117.500</b>	<b>117.500</b>	
<b>Total des dépenses</b>	INV	<b>57.000</b>	<b>57.000</b>	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		174.500	87.250	50%
<b>Total des subventions</b>			<b>87.250</b>	
Auto-financement			87.250	50%
<b>Total des recettes</b>			<b>174.500</b>	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 33%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :  
2010-2015

Suivi et évaluation :  
Cf. détails rubrique observation

Observations :

Détails bénéficiaires:

- Guides pédagogiques: Syndicat Mixte du SCOT et CAUE
- Acquisition foncière: intercommunalités et communes

- Etudes complémentaires en vue de réserver les corridors: communes et intercommunalités
- Coordination « mesure compensatoire »: Cap 3B et SCOT BBR

Critères de suivi et d'évolution :

- Nb d'hectares acquis en vue de réaliser des ZAP ou ZAA,
- Nb d'études complémentaires soutenues dans le cadre de la protection des corridors verts et bleus
- Nb de guides pédagogiques réalisés et diffusés
- Nb de rencontres d'acteurs réalisés dans le cadre de la coordination « mesure compensatoire »